



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2019-05 PUB

Fourniture de services pour la manutention, le transport et la valorisation des boues déshydratées de l'usine d'épuration

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour la manutention, le transport et la valorisation des boues déshydratées de l'usine d'épuration sise au 259, montée Sagala à L'Île-Perrot, pour une période de trois ans renouvelable annuellement.

Le soumissionnaire doit se procurer le document d'appel d'offres directement du Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du **5 septembre 2019**, en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être reçue, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à la réception de l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **avant 10 h le 23 septembre 2019**. Aucune soumission remise par courriel ou par télécopieur ne sera acceptée. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure limite.

Le soumissionnaire doit avoir un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la ville de L'Île-Perrot selon les conditions de l'appel d'offres. Toute soumission doit être produite et soumise sur le formulaire de soumission fourni à cette fin et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et au devis l'accompagnant.

Le soumissionnaire doit remettre avec sa soumission une **garantie de soumission équivalente à dix pour cent (10 %) du prix soumis** sous forme d'un chèque visé ou d'une traite bancaire tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, payable à l'ordre de la Ville de L'Île-Perrot, ou d'une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un cautionnement.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 3 septembre 2019.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher

Greffière par intérim